Image not found or type unknown

Départ en congé sabbatique - RTT et Congés cumulés

Par **Pepsimolo**, le **14/08/2014** à **13:54**

Bonjour,

Je pars en congé sabbatique en octobre, et j'ai posé tous mes congés.
Cependant, que se passe t-il avec les congés accumulés depuis le 1er juin ? Sont'ils payés par l'employeur au départ en congé sabbatique ? Sont'ils perdus ? Sont'ils "suspendus" également, comme le contrat de travail, et on continue leur cumul au retour dans l'entreprise ?

Je me pose la même question pour les RTT cumulés depuis le 1er janvier. Sont ils perdus ? etc...

Cordialement,

Par **P.M.**, le **14/08/2014** à **14:09**

Bonjour,
Tout dépend la durée de l'horaire sabbatique mais s'il est de 11 mois, il seront a prendre après votre retour de même que les jours RTT non pris...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés